

verons toujours une fidélité inviolable pour la Personne Royale de Theodore I. : Que nous avons résolu de vivre & de mourir sous ses ordres, & de ne jamais reconnoître d'autre Souverain que lui & ses légitimes Descendans. Nous jurons de nouveau sur le St. Evangile de maintenir en tout ce Serment de fidélité, fait au nom du peuple ici rassemblé.

Et afin que le present Acte ait toute la force & l'autenticité requise, nous l'avons fait enrégistrer dans la Chancellerie du Royaume, l'avons signé de notre main, & muni du Sceau du Royaume &c.

On voit par cette Lettre rendüe publique, que le bruit qui avoit couru que les mécontents n'attendoient que l'arrivée des Troupes de France pour rentrer sous la Domination Genoïse, a été répandu à dessein; & l'on voit par d'autres Lettres qu'on a reçues de Corse, qu'ils ne se soumettront jamais, à moins qu'on ne les ait réduits à une telle extrémité, qu'ils ne soient plus en état de se défendre. En effet l'on doit prendre garde que si les mécontents de Corse avoient eu l'intention de se remettre sous le pouvoir de la République, ils l'auroient fait sous de meilleures conditions en demandant la médiation de la France, que d'attendre l'arrivée des Troupes de cette Couronne pour les y contraindre.

Mais jamais ils n'ont été si bien armés qu'à present, ni mieux fournis de toutes sortes de munitions; on voit par consequent qu'il y aura une très-grande difficulté à les réduire par la force. Ils ont en mer deux Fregates & quatre Barques de Tunis à la paye de leur Chef. Ces Bâtimens troublent extraordinairement le navigation des Habitans de *Bastia*, & ils enlèvent tout ce qu'ils rencontrent.

Deux Tartanes & six Felouques portans Pavillon

Fran-